



PRÉSENTATIONS ET DÉCLARATIONS LIMINAIRE
LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Déclaration liminaire devant Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes

Mary Dawson – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 25 mai 2015

Monsieur le Président, honorables membres du Comité, c'est un plaisir de comparaître devant vous cet après-midi dans le cadre de votre examen du Budget principal des dépenses du Commissariat pour l'exercice financier 2015-2016. Je remercie le Comité de m'avoir invitée.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Lyne Robinson-Dalpé, directrice de Conseils et conformité, et de Denise Benoit, directrice de la Gestion corporative.

Mandat et responsabilités

J'ai été nommée à titre de commissaire en juillet 2007, ayant pour mandat d'appliquer la *Loi sur les conflits d'intérêts* pour les titulaires de charge publique et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*. Ces deux régimes visent à empêcher que des conflits surviennent entre les fonctions publiques et les intérêts personnels des représentants élus et nommés.

La Loi s'applique à plus de 2 400 titulaires de charge publique, tandis que le Code des députés s'applique à l'ensemble des 308 députés élus à la Chambre des communes. Les ministres et les secrétaires parlementaires sont assujettis aux deux régimes.

Le Commissariat m'appuie dans l'exécution de mon mandat. Ce mandat consiste à conseiller les titulaires de charge publique et les députés sur la façon de se conformer à la Loi et au Code des députés, à recevoir et à examiner leurs déclarations confidentielles, à tenir des dossiers confidentiels de ces déclarations, à inscrire certains renseignements dans le registre public que le Commissariat tient pour la Loi et le Code des députés, à administrer le régime de pénalités prévu par la Loi et à faire enquête sur les contraventions alléguées aux deux régimes.

Budget des dépenses 2015-2016

Au cours des cinq premières années d'existence du Commissariat, le budget de fonctionnement est demeuré inchangé, à 7,1 millions de dollars. Je considérais que ce montant serait suffisant une fois que le Commissariat serait pleinement opérationnel. Chaque année, nous avons enregistré des excédents attribuables à ma réserve, à des postes vacants et à nos mesures d'économie.

J'ai réduit la portion non salariale de mon budget de fonctionnement de 3 % au total sur les deux derniers exercices financiers. Bien que cette réduction ait été partiellement annulée par une augmentation de mon enveloppe salariale visant à couvrir les hausses économiques, j'ai été en mesure de réaliser de manière proactive une réduction budgétaire de 1,4 % en 2013-2014 et à nouveau en 2014-2015. Ces économies sont attribuables à la centralisation de certaines fonctions, comme les impressions et les approvisionnements, ainsi qu'à la réduction du montant de la réserve.

J'ai déterminé que je pouvais m'acquitter de mon mandat actuel en 2015-2016 avec des dépenses planifiées de 6,95 millions de dollars. Cette somme est légèrement supérieure aux 6,94 millions de dollars approuvés dans le Budget principal de l'an dernier, ce qui s'explique par un petit ajustement aux régimes d'avantages sociaux des employés, dont les cotisations sont passées de 16,5 à 16,8 %, conformément aux directives du Conseil du Trésor.

Je fais observer, toutefois, que toute modification résultant des examens de la Loi et du Code des députés pourrait avoir des conséquences sur les ressources du Commissariat.

Enfin, je m'attends à devoir ajuster mon enveloppe salariale au cours de la prochaine année, afin de compenser les augmentations économiques que mon budget a absorbées au cours des dernières années. Je ne compte pas demander une augmentation de mon budget global, mais plutôt un ajustement entre les enveloppes salariales et non salariales.

Cadre de gestion

Au fil des huit dernières années, j'ai mis en place un solide cadre de gestion interne. Il est fondé sur les principes de saine gestion des ressources que suit le secteur public, même si, en tant qu'entité qui relève du Parlement, le Commissariat n'est pas assujéti à la plupart des politiques et des lignes directrices du Conseil du Trésor.

Ce cadre de gestion repose sur la notion de transparence. Nos états financiers annuels, nos rapports financiers trimestriels ainsi que nos rapports d'étape sur les dépenses relatives aux déplacements, aux conférences et à l'accueil sont affichés sur le site Web du Commissariat. Depuis 2010-2011, nos états financiers annuels sont vérifiés par un vérificateur indépendant.

Le Commissariat fait appel au savoir-faire de partenaires extérieurs pour obtenir des services dans le domaine de la rémunération, des technologies de l'information et de la sécurité ainsi que des comptes créditeurs et des rapports financiers par le truchement d'ententes de services partagés. Ces ententes accroissent l'efficacité et permettent d'examiner la gestion des ressources à un autre niveau.

Étant donné la nature de mon mandat, les salaires représentent notre plus grosse dépense. Les dépenses non salariales sont principalement reliées au coût des ententes de services partagés ainsi qu'aux coûts habituels de fonctionnement d'un bureau.

Les mesures mises en œuvre à l'interne pour réduire nos dépenses continuent de produire les résultats escomptés. Le Commissariat continue de dépenser moins que ce qu'il reçoit comme budget, en partie en raison de ces mesures, mais aussi parce que nous avons exploré de nouvelles structures de gestion et avons décidé de ne pas pourvoir immédiatement certains postes vacants.

Je maintiens une réserve pour couvrir des dépenses de fonctionnement imprévues, comme une augmentation des activités d'enquête. Je m'en sers aussi pour financer à l'interne des initiatives et des projets spéciaux.

Conseils et conformité

Mon objectif principal, en ma qualité de commissaire, demeure le même : aider les titulaires de charge publique et les députés à respecter les obligations que leur imposent la Loi et le Code des députés. Cette priorité se reflète dans la taille de la division Conseils et conformité, qui est la plus grande des cinq divisions du Commissariat et qui compte pour plus du tiers de mon personnel.

Nos conseillers aident les députés et les titulaires de charge publique à se conformer au Code des députés et à la Loi. Cette conformité s'exécute en partie par l'entremise de mécanismes officiels établis dans les deux régimes, comme le processus de conformité initiale, le processus d'examen annuel et l'obligation de déclarer des changements importants. Les députés sont aussi tenus de déclarer les déplacements parrainés et les cadeaux d'une valeur de 500 \$ ou plus, tandis que les titulaires de charge publique principaux sont tenus de déclarer les cadeaux d'une valeur de 200 \$ ou plus.

Outre ces mécanismes officiels, en tout temps, les conseillers fournissent de l'information ainsi que des conseils confidentiels aux députés et titulaires de charge publique, que ce soit sur une base individuelle ou, dans certains cas, en s'adressant à leurs organisations. En 2014-2015, le Commissariat a eu plus de 4 000 communications avec des personnes assujetties à la Loi ou au Code des députés. On peut s'attendre à ce que ce chiffre augmente cette année, puisqu'il y aura des élections.

Enquêtes

Bien que le Commissariat soit principalement axé sur la prévention, je mène aussi des enquêtes sur des contraventions possibles à la Loi et au Code des députés. Au chapitre des activités d'enquête, l'exercice financier 2014-2015 s'est avéré typiquement occupé.

Le Commissariat a traité 45 dossiers d'enquête, dont six ont été ouverts au cours de l'exercice financier précédent. Certains de ces dossiers ont fait suite à des demandes officielles de députés ou à des renvois provenant du commissaire à l'intégrité du secteur public. D'autres enquêtes ont été initiées de mon propre chef à la suite d'informations qui me sont parvenues d'autres façons, soit par les médias ou par les communications du grand public.

Nous avons fermé la majorité de ces dossiers sans procéder à une étude en vertu de la Loi ou à une enquête en vertu du Code des députés, ou sans produire de rapport public. Cette année, cinq dossiers ont donné lieu à des rapports publics, tous en vertu de la Loi. Huit dossiers d'enquête ont été reportés à l'exercice financier en cours, et nous en avons depuis fermé deux.

Gestion de l'information et technologies de l'information

Le mois dernier, après 12 mois de travail accompli par mon personnel, en collaboration avec la Chambre des communes, le Commissariat a lancé un nouveau registre public des déclarations publiques.

Nous tenions auparavant des registres distincts; un pour la Loi et l'autre pour le Code des députés. Le nouveau registre combine les deux régimes, ce qui veut dire que les visiteurs pourront dorénavant accéder plus rapidement et plus facilement à l'information recherchée.

Le lancement du registre constituait la première étape d'une initiative en deux phases. La deuxième étape donnera aux députés et aux titulaires de charge publique principaux accès à un portail qui leur permettra de soumettre leurs déclarations publiques par voie électronique.

Ressources humaines

Le Commissariat compte actuellement quatre postes vacants, pour lesquels des activités de dotation sont en cours ou le seront sous peu pour trois de ces quatre postes.

Bien que le roulement de l'effectif demeure faible, je m'attends à quelques départs au cours de l'exercice à venir, y compris en raison de retraites planifiées.

Voilà qui conclut ma déclaration liminaire. À nouveau, je remercie le Comité de m'avoir invitée à discuter des besoins budgétaires du Commissariat. Je répondrai avec plaisir à vos questions.